

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LUNEL-VIEL N° 02/2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 7

SEANCE DU 13 MARS 2025

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 7 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE : 7 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fabrice Fenoy.

PRESENTS : M. FENOY – Mme FROIDURE – Mme MOUSSU – Mme FLOCH – Mme GRANDGONNET – Mme DEFAUX – M. VADELL

ABSENTS EXCUSÉES : Mme BOUABDALLAH – M. CHAZALLET – Mme GARCIA – Mme MONGRAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FROIDURE

OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2024 - CCAS

Rapporteur : Monsieur Fenoy

Le Conseil d'administration, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

STATUANT sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître, en résultat de clôture,

un excédent de fonctionnement de : **2 356,27 €**

Propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u> * Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2023 (002) : * Déficit de fonctionnement de l'exercice 2024 : EXCÉDENT CUMULE 2024	14 656,09 € 12 299,82 € <u>2 356,27 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u> * Excédent d'investissement antérieur reporté 2023 (001) : * Excédent d'investissement de l'exercice 2024 : EXCÉDENT CUMULE 2024	15 826,05 € 645,99 € <u>16 472,04 €</u>
<u>EXCÉDENT AU 31/12/2024 (FONCTIONNEMENT) :</u> <u>EXCEDENT AU 31/12/2024 (INVESTISSEMENT) :</u> <u>RESTES A REALISER 2024 (Investissement)</u> Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2024 : Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2024 : (RAR) - Différence Recettes/Dépenses = Il ressort une capacité de financement pour la section d'investissement de :	<u>2 356,27 €</u> <u>16 472,04 €</u>
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u> Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement * A l'apurement du déficit d'investissement Solde disponible affecté comme suit : * Affectation complémentaire en réserves (1068) : * Affectation à l'excédent reporté (report en fonctionnement (002)) :	<u>2 356,27 €</u>

Le conseil d'administration du CCAS, ayant ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'adopter l'affectation du résultats 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président
Fabrice Fenoy



La Secrétaire
Sylvie Froiture

